Municipalité de
Saint-Patrice-de-Beaurivage

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière-trésorière de la Municipalité,

QUE lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage qui aura lieu le 13 mai 2025 à 19 h 30**,** au 477, rue Principale à Saint-Patrice-de-Beaurivage, le conseil statuera sur les demandes de dérogation mineures suivantes :

Demandes de dérogation mineures au 473, rue Principale, portant sur l'empiètement des balcons et escaliers et la régularisation des marges afin de :

- Permettre que l'empiètement des balcons et escaliers soit permis à l'intérieur de la marge de 2m;
- Permettre que la marge arrière du bâtiment existant soit augmentée;
- Permettre que la somme des marges latérales soient modifiées;
- Permettre que la marge arrière du nouveau bâtiment soit augmentée.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de ladite séance.

Donné à Saint-Patrice-de-Beaurivage ce **28 avril 2025**.

_____
Annie Frenette
Directrice générale / greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Annie Frenette, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant, deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil municipal entre 13 h et 17 h, le 28 avril 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce **28 avril 2025.**

_____
Annie Frenette
Directrice générale / greffière-trésorière